

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur

le postulat PO20.08PO du 1^{er} octobre 2020 de Monsieur le Conseiller communal Ruben RAMCHURN intitulé « *Pour des protections hygiéniques gratuites pour les élèves des écoles secondaires yverdonnoises* »

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Ce postulat, déposé lors de la séance du Conseil communal du 1^{er} octobre 2020 invitait la Municipalité à étudier les possibilités de garantir pour les élèves un accès à des protections hygiéniques gratuites dans les Établissements de secondaire I et II de la Ville, dans l'attente d'une éventuelle solution cantonale. Le texte complet de ce postulat figure en annexe au présent rapport.

Au terme de l'examen de ce postulat par sa commission, le Conseil communal a décidé, le 2 septembre 2021, de sa prise en considération et de son renvoi à la Municipalité.

Il sied à cet égard de rappeler que l'ancien Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), aujourd'hui Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF), avait initié en 2022 un projet pilote de mise à disposition gratuite de produits menstruels en libre accès dans 51 Établissements scolaires du Canton, dont l'Établissement secondaire Léon-Michaud. Les commandes de boîtes dans les toilettes, ainsi que les protections hygiéniques, étaient financées par le Canton. L'installation des distributeurs étaient par contre à la charge de la Commune.

Un courrier avait alors été adressé à Madame la Conseillère d'État Cesla Amarelle, cheffe du Département, afin d'évaluer dans quelle mesure l'Établissement secondaire F.-B de Felice pouvait être intégré dans la phase pilote de ce projet, dans un souci d'égalité de traitement des élèves yverdonnoises. Le Canton n'ayant pu répondre favorablement à cette demande, la Municipalité a décidé de prendre entièrement à sa charge la mise en place d'un projet semblable au sein de l'Établissement secondaire F.-B. de Felice.

En octobre 2022, le DFJC a partagé avec tous les acteurs concernés, dont les communes, les conclusions de son projet pilote. Les résultats sont basés sur l'analyse des réponses à un questionnaire rempli par plus de 13'000 élèves de l'école obligatoire et du postobligatoire. Il en ressort que le besoin de mise à disposition de produits menstruels est tout à fait avéré dans nos écoles, que cela soit pour du dépannage ou pour lutter contre la précarité menstruelle. Lutter contre le tabou des règles en donnant de l'information à l'ensemble des élèves, via les cours de prévention santé, est également un élément important à mettre en œuvre. En parallèle, le département a cependant informé que la fourniture de ce matériel relèverait désormais de la compétence des communes, alors que la partie liée à l'information allait être prise par les équipes de promotion de la santé financées par le Canton.

Face à ce constat, la Municipalité a continué de fournir, à charge de la Commune, ce matériel dans les deux établissements secondaires de la Ville.

Cinq distributeurs ont été installés au Collège Léon-Michaud en août 2022 et trois distributeurs au Collège des Rives en avril 2023.

Ce sont près de 6'000 protections hygiéniques qui ont été distribuées en 2023. Près de 20% des protections sont malheureusement gaspillées ou utilisées pour des gestes de vandalisme, ce qui engendre des heures de nettoyage supplémentaires dans les sanitaires équipés. En termes de coût, les chiffres sont les suivants :

- Coût pour la fourniture des 6000 protections : CHF 1'500.-
- Coûts de nettoyage supplémentaire sur l'année : CHF 3'000.-
- Coût d'intervention des pompiers suite à un feu de poubelles pleine de protections : CHF 1'000.-

Malgré ces quelques embûches, l'installation de ces distributeurs demeure bénéfique. Un réexamen de leur emplacement sera effectué.

En ce qui concerne les futurs développements de ce projet, des discussions sont en cours avec les Directions des écoles et les équipes de promotion de la santé, afin d'examiner dans quelle mesure ce projet pourrait être étendu aux sites scolaires qui accueillent des élèves de 7-8P. En effet, comme le confirme l'étude du Département, les règles arrivent parfois durant ces années, peuvent ne pas être régulières, et les problèmes socio-économiques liés à l'arrivée des règles y sont accrus.

En ce qui concerne le Gymnase d'Yverdon-les-Bains, il a fait figure de pionnier en mettant en place un projet proposé par des élèves ; il a ensuite rejoint le plan d'action de lutte contre la précarité menstruelle déployé par le Canton sur l'ensemble de son territoire. Sous une forme ou une autre, la lutte contre la précarité menstruelle est ainsi une réalité depuis plusieurs années à ce niveau-là également.



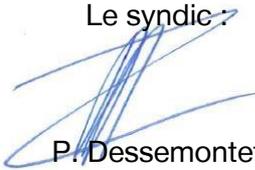
Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

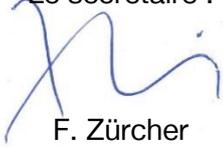
LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Le Conseil communal prend acte du rapport sur le postulat PO20.08PO du 1^{er} octobre 2020 de Monsieur le Conseiller communal Ruben RAMCHURN, intitulé « *Pour des protections hygiéniques gratuites pour les élèves des écoles secondaires yverdonnoises* ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :  P. Dessemontet

 Le secrétaire :  F. Zürcher

Annexe :

- Postulat PO 20.08PO de M. le Conseiller communal Ruben Ramchurn « *Pour des protections hygiéniques gratuites pour les élèves des écoles secondaires yverdonnoises* »

Séance du Conseil Communal d'Yverdon du 18 juin 2020

Postulat au sens de l'article 69 lettre A de notre règlement

Postulat : Pour des protections hygiéniques gratuites pour les élèves des écoles secondaires yverdonnoises

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les municipaux, chers collègues,

Mon attention a récemment été attirée sur l'importance de l'accès aux protections hygiéniques, tout particulièrement pour les jeunes filles et on m'a convaincu qu'il s'agissait d'une question de dignité importante à régler.

Je ne vais pas faire un long développement, étant un profane en la matière et je ne pense pas que ce soit nécessaire car il s'agit d'un sujet qui à mon sens n'a pas vocation à un grand débat politique. Tout le monde devrait être relativement d'accord le fond et la solution me paraît peu onéreuse, bien que j'admet n'avoir pas de chiffre à ce sujet.

Par le biais de ce postulat je souhaite donc inviter la municipalité à étudier les possibilités de garantir pour les élèves un accès à des protections hygiéniques gratuites dans les établissements de secondaires 1 et 2 de la ville, dans l'attente d'une éventuelle solution cantonale.

Je vous remercie pour votre attention et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à soutenir mon postulat.

Ruben Ramchurn